

Le SPANC



Service Public d'Assainissement Non Collectif

Les installations neuves ou à réhabiliter

Pour traiter les eaux usées et préserver notre environnement...



+ d'infos

www.carcassonne-agglo.fr

Pour les installations neuves ou à réhabiliter, quelle procédure ?

Tout propriétaire immobilier qui équipe, modifie ou réhabilite une installation d'Assainissement Non Collectif est responsable de sa conception et de son implantation.

Il en est de même s'il modifie de manière durable et significative, par exemple à la suite d'une augmentation du nombre de pièces principales ou d'un changement d'affectation de l'immeuble, les quantités d'eaux usées collectées et traitées par l'installation d'assainissement non collectif existante.

Les différentes étapes

- 1 → S'informer
- 2 → Retirer un dossier de demande d'installation (au SPANC ou en mairie) *téléchargeable sur www.carcassonne-agglo.fr*
- 3 → Faire réaliser une étude hydrogéologique et de définition de filière
- 4 → Concevoir son système et déposer le dossier au SPANC
- 5 → Liste des pièces (*voir le règlement de service Chp 2 art 9.2 ou fiche navette*)
- 6 → Instruction du dossier : contrôle conception et avis*
- 7 → Réaliser les travaux (si l'avis de conception est favorable)
- 8 → Prévenir le SPANC avant remblaiement des ouvrages
- 9 → Visite terrain : contrôle de bonne exécution des travaux et avis*

*Soumis à redevance : se référer à la grille tarifaire, disponible sur www.carcassonne-agglo.fr

NB : gratuit en cas de réhabilitation

À NOTER

- Le dossier de demande d'installation doit être déposé et validé par Carcassonne Agglo (SPANC) avant tout dépôt de permis de construire.

- Pour les installations de plus grande capacité (supérieure à 20 EH), il est important de contacter le service du SPANC avant toutes démarches.

➔ Les aides financières possibles pour la réhabilitation : sous conditions techniques et administratives, des aides financières peuvent être attribuées. Se renseigner auprès du SPANC.





Carcassonne Agglo
Service Public d'Assainissement Non Collectif
1, rue Pierre Germain 11890 Cedex 9
Tél. : 04 68 10 56 61/63

spanc@carcassonne-agglo.fr

Pour traiter les eaux usées et préserver notre environnement...

Ouvert tous les jours de **8h30 à 12h** et de **14h à 18h**
et le vendredi de **8h30 à 12h**

Vous pouvez aussi télécharger Le Guide de l'Usager, et obtenir plus de renseignements sur :
www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

